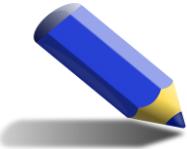




COMMUNICATION UNSA-GEST

SEPTEMBRE 2025

Nous avons le plaisir de vous faire part des dernières avancées de votre équipe UNSA qui travaille à améliorer vos conditions de travail dans le respect des textes réglementaires.



**Reprendre ensemble !
Agir ensemble pour une rentrée sereine.**



INFOS
CSE

Le CSE du mois de septembre a été très dense, les points reportés liés à la grève ont été rajoutés à l'ordre du jour ce mois-ci. La réunion s'est tenue sur toute la journée du 04 septembre à Strasbourg.

Parcourez notre compte rendu en pièce jointe!

Qualité de vie au travail: votre équipe UNSA-GEST continue d'agir pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Effectifs et charge de travail: face aux difficultés persistantes, démissions de personnel en série, collectes mobiles annulées liées à un manque d'effectif, nous sommes dans l'attente du nouvel indicateur de calcul du ratio personnel/activité au prélèvement: indicateur PRISME (Prélèvement Ratio Indicateur de Suivi Métier et Efficience). Au prélèvement, un travail a été demandé à la Direction concernant les causes de retards tardifs des collectes mobiles: une enquête est en cours.

Reconnaissance et valorisation: il était impératif que l'engagement des salariés soit reconnu. La dernière augmentation de la valeur du point date de novembre 2022: soit 9% d'inflation cumulée depuis cette date!

Retrouvez toutes nos avancées suite à la grève du mois de juin/juillet sur notre site internet www.efs.unsa.org et sur notre communication nationale [UNSA](#) du mois de juillet 2025.

Face au plan plasma, de nouveaux horaires en Maison Du Don vont apparaître sur vos prochains planning . Troyes, Charleville-Mézières, Colmar/Mulhouse vont démarrer cette nouvelle organisation, nous attendons vos retours sur les difficultés rencontrées, rapprochez-vous de votre équipe syndicale [UNSA](#).

Dialogue social renforcé: sachez que votre équipe [UNSA](#) participe à toutes les réunions du Comité Social et Economique qui se tiennent chaque mois.

Les accords signés doivent être respectés, et les injustices relevées!





Votre équipe UNSA a relevé des non-conformités sur le projet des nouveaux changements d'horaires dans les maisons du don en GEST.



En effet, l'accord signé sur le temps de travail en 2017 stipule qu'en Maison Du Don le temps de travail ne doit pas dépasser 09h00.

Les propositions pour les sites ci-dessous ne respectaient pas l'Accord National sur le Temps de Travail:

MDD de Reims:

Poste IDE ST 9H45-19H30



MDD de Chaumont

Postes IDE et EPD 9H45-19H30

MDD de Metz pratique actuelle:

Poste 7H50-12H50/13H50-19H30 et 8H30-12H30/13H30-19H30.

Tous ces postes seront réorganisés afin de respecter les horaires ne dépassant pas 09H00 en Maison Du Don.

Pour rappel la journée continue: extrait de l'ANATT 1.2.4

La journée continue est une organisation du travail fixée par l'employeur pendant laquelle il n'y a pas d'interruption de travail (ou coupure) possible, cette situation étant nécessitée par la continuité de l'activité. Dans le cadre de la journée continue, le personnel doit rester à la disposition de l'employeur et se conformer à ses directives. Le temps de pause (incluant la durée de la pause légale de 20 minutes consécutives par tranche de 6 heures) est assimilé à du temps de travail effectif. Dans le cadre de la journée continue, la durée du temps de pause est de 30 minutes. La pause est organisée par l'employeur pour permettre d'assurer la continuité de l'activité. L'organisation du travail en journée continue doit être prévue en cas : de planification du personnel le samedi, le dimanche ; de planification du personnel les jours fériés ; de planification du personnel en équipe restreinte nécessitée par la continuité de service et ne permettant pas l'interruption (ou coupure) du travail ; de planification du personnel la nuit ou en horaires décalés débutant au plus tard à 7H00 ou terminant après 19H30. **Le travail en journée continue est mis en place si l'organisation de l'activité le rend possible et, que la majorité du personnel au sein du service concerné ne souhaite pas l'organisation d'une coupure repas.** 1.3 Amplitude maximale de la journée de travail La durée de l'amplitude maximale de la journée de travail est de 12 heures. 1.4 Séquence des jours de travail Le personnel ne peut pas travailler plus de 5 jours par semaine civile. Il est précisé qu'un personnel ne peut être occupé plus de 6 jours consécutifs. En cas de nécessité, le travail d'un sixième jour dans la semaine civile est autorisé. Par nécessité, on entend notamment une absence inopinée du personnel, une augmentation temporaire et ponctuelle de l'activité, les conséquences qu'entraîne l'intervention pendant le temps d'astreinte. La réalisation d'un sixième jour travaillé doit demeurer exceptionnelle, non prévue dans le planning initial transmis en début de période. Ce sixième jour travaillé doit être justifié par la continuité du service.

Nouveauté!



Le personnel ne bénéficiant pas de climatisation à son poste de travail pourra dès l'été 2026 travailler en tee-shirt de ville !

Dès le niveau vigilance jaune déclaré par météo France, le port du badge est obligatoire, les chaussures ouvertes, fermées sur le dessus avec lanières derrières sont autorisées.



VISITE DE SITE à COLMAR JUILLET 2025

Dans le cadre de notre engagement à rester au plus proche des réalités du terrain,
cette visite a été l'occasion de rencontrer les salarié.e.s.
Merci à toutes celles et ceux qui nous ont accueillies et ont pris le temps d'échanger.



Un réel problème pour les collectes mobiles du Haut-Rhin !
Difficultés liées au **sous effectif**.

Le personnel s'interroge sur le nombre de **départs volontaires** de collègues depuis 2 ans... fins de missions, démissions en cascade, arrêts malades longs, ainsi que **sur l'avenir des associations de donneurs bénévoles**... retrouvez des informations à ce sujet dans notre compte rendu de réunion CSE.



Le défi n'est pas uniquement de recruter du personnel
mais également de le GARDER !



Merci pour l'engagement de Stéphane KREBS
délégué de site
de Mulhouse et de Colmar!



Accueil chaleureux, échanges constructifs,
confiance partagée:
MERCI à vous !



Vos déléguées syndicales régionales:

Muriel RABIER  **06.51.92.29.75**

Nadine KOLB  **06.95.79.07.81**

Votre représentant syndical au CSE

Laurent BAUR **07.61.56.33.38**



Unsa.efs.gest@gmail.com

**REJOIGNEZ-
NOUS!**

Vos Délégués de site

Stéphane KREBS
DS Site de MULHOUSE/COLMAR.
07.69.07.60.40

Ségolène FERMIN
DS Site de STRASBOURG.
06.51.33.75.90

Magali DRUAUX
DS Site de NANCY.
06.12.90.38.01

Karen PIERARD
DS Site de Charleville-Mézières
06.19.42.29.91





CR UNSA du CSE 04/09/2025 à Strasbourg

ORDRE DU JOUR

Table des matières

I.	Approbation du PV des réunions (Reports)	2
II.	Présentation des comptes 2024 du CSE – Doc 1 & Doc 2 Intervention Mme Perckovic Sylvie (report).....	2
III.	Consultation sur le projet d'extension des horaires d'ouverture des MDD GEST : Troyes, Charleville-Mézières, Colmar, Mulhouse - Document (info faite le 07/05) + nouveau doc avantages restauration (report).....	2
IV.	Retours sur les heures supp effectuées pour retours tardifs de collectes mobiles (report)	3
V.	Consultation sur le projet de changement des horaires et suppression de la navette Brabois - Doc - (Info faite le 05/06) (report).....	3
VI.	Consultation sur le projet d'extension des horaires d'ouverture de la MDD de Chaumont dans le cadre du ST– Document - (Info faite le 05/06) avantage resto (report)	3
VII.	Consultation sur le projet de relocalisation des places de parking des véhicules de collecte à Spielmann – Document - (Info faite le 05/06) (report)	4
VIII.	Consultation sur l'élargissement des horaires des médecins TMC le samedi – Doc - (Info le 05/06) (report) 4	4
IX.	Fiche RPS de Mme XXX	5
X.	Points divers (report de juillet)	5
A.	Réclamation individuelle et collective des techniciens concernant leurs changements de position (de 4 à 5) : rétroactivité (report)	5
B.	Autre point divers	5
a.	Décret du 27/05/2025 n°2025 482 (protection des salariés fortes chaleurs) : quelles mesures pour y répondre ? (report) - Présentation / Note suivi et gestion de crise / Fiche pratique 1-2.....	5
XI.	Budget ASC rectificatif (augmentation budget cadeaux de Noel).....	7
XII.	Information sur l'avancement du groupe de travail sur la répartition des missions des chauffeurs en GEST - Présentation	7
XIII.	Information en vue d'une consultation sur le projet de RI de la ZRR de la recherche (annexe au RI GEST) - Présentation	8
XIV.	Information en vue d'une consultation sur le projet d'extension de la vidéo surveillance sur le site EFS Spielmann.....	8
XV.	Participation financière du CSE à la cérémonie des retraités	8
XVI.	Conditions de travail des collectes mobiles qui se dégradent	9
XVII.	Amplitudes horaires non conformes à l'ANAT sur MDD de Metz, qu'en est-il sur la nouvelle programmation ?	9
XVIII.	Haut Rhin : multiplication des collectes annulées pour PB RH, quelle est la perspective de programmation 2026 pour les collectes de ST et l'avenir du partenariat avec les ADSB ?	9
XIX.	Désignation élu au CSEC (suppléant).....	9
XX.	Point divers.....	10
A.	Qu'en est-il du suivi de la problématique de Hautepierre ?.....	10
B.	Problématique des rats sur le site de Reims	10
C.	Visite de Monsieur PACOUD semaine prochaine sur site de Reims	10

D. Départs à la retraite des médecins GEST	10
D. Poste Département Biologie Thérapie Diagnostic.....	10

I. Approbation du PV des réunions (Reports)

- du 05/06/2025 (report) **Votes 14/14 POUR**
- du 03/07/2025 **Votes 14/14 POUR**
- du 15/07/2025 **Votes 14/14 POUR**

II. Présentation des comptes 2024 du CSE – Doc 1 & Doc 2 Intervention Mme Perckovic Sylvie (report)

- Total du bilan, ressources du comité, subventions, participations salariés, placements financiers,
- Résultats des budgets positifs pour les AEP et ASC
- Approbation du budget : **Votes 14/14 POUR**
- Basculement excédent du fonctionnement des excédents sur ASC : **Votes 14/14 POUR**

III. Consultation sur le projet d'extension des horaires d'ouverture des MDD GEST : Troyes, Charleville-Mézières, Colmar, Mulhouse - Document (info faite le 07/05) + nouveau doc avantages restauration (report)

- Prise en charge des appels post don à CVM le lundi après-midi : glissement sur IH/DEL possible ?
 - OK car fermeture de la MDD**
- Site de Mulhouse : prise de pause possible ?
 - OUI, avec moins de rdv donneur.**
- Navette et nouveau poste du service prépa décalés : le service pourra-t-il traiter les poches dans les temps impartis ?
 - OUI.**
- Comparatif avantages restauration/panier autre /TR ?
 - Cf tableau CR CSE 07/2025**

Déclaration UNSA : pour répondre au plan plasma National, l'ouverture de créneaux de plasma davantage porteurs pour les donneurs d'aphérèse est compréhensible. Cependant, les impacts pour le personnel sont conséquents sur le plan conciliation vie privée/vie professionnelle et sur le plan des RPS, certains se verront également perdre un avantage restauration, pourtant mis en place depuis peu de temps.

En effet, les salariés de Troyes se verront travailler le mercredi soir sans panier autre. A Charleville-Mézières, les salariés craignent une suppression de poste de par la fermeture de la MDD le lundi.

A Colmar, la cadence demandée pour le samedi est déjà une source de stress, à Mulhouse le personnel finira sa journée du samedi à 16H40.

Les collaborateurs de GEST sont très inquiets suite au manque de personnel, les cascades d'annulations de collectes mobiles témoignent des sous-effectifs. L'élargissement des horaires peut aussi, dans la conjonction actuelle du Haut Rhin, générer des heures supplémentaires.

Le personnel est inquiet pour le maintien de son poste de travail, le maintien des équipes, mais aussi pour l'avenir des ADSB et la fidélisation des donneurs liés aux collectes annulées au dernier moment.

En conclusion : motivation des collaborateurs en baisse, enthousiasme des équipes en berne, désengagement, sous-effectifs récurrents, turn-over important, les équipes peinent dans leur quotidien. De ce fait, l'équipe UNSA vote **CONTRE** cette consultation et demande un retour d'expérience.

Votes 11 CONTRES et 3 ABSTENTIONS

IV. Retours sur les heures supp effectuées pour retours tardifs de collectes mobiles (report)

L'analyse des causes des retards tardifs est en cours pour 08 et 09/2025

Demande UNSA : rédaction d'un document officiel à compléter ? relance du personnel (Colmar) pour remplir cette enquête.

Réponse de la Direction :

-non nécessaire car appel le lendemain du responsable de la collecte si document information collecte non complété.

-L'heure du dernier don peut être retrouvée grâce aux HM20. Un rappel sera fait aux équipes.

V. Consultation sur le projet de changement des horaires et suppression de la navette Brabois - Doc - (Info faite le 05/06) (report)

Impact pour le service logistique:

Organisationnel:

2023:1 poste du matin 6h15-12h30, 1 poste d'après-midi 12h00-19h30 chevauchement d'1/2 heure

2024 nouveau marché transport: diminution de l'amplitude horaire, toujours nécessaire d'avoir 2 personnes en poste:1 poste du matin 7h-14h, 1 poste de journée 8h30-16h30

2025 poursuite du projet. Du fait de la simplification de certaines tâches (ex: clés des véhicules en libre service et réservation en ligne des véhicules de service), l'activité ne nécessite plus la présence 2 personnes quotidiennement.

Besoin d'1 poste de journée 8h00-12h30 13h30-16h30

Un deuxième poste pourra être planifié sur la même plage horaire pour des activités ponctuelles tel que : l'entretien des véhicules (16), permutation des pneus, relevé mensuel des kilomètres, RDV expertise sinistre, CT, révision, visite de salle...
Ce qui représente 4 postes par mois. Jour à planifier prioritairement le lundi, pour aider à l'expédition des Rolls LFB

Passage Rolls LFB en Pallys 2^{ème} semestre 2025 voire début 2026, manipulation plus simple. Plus de risque de chute à la sortie de la chambre froide. Utilisation d'un gerbeur cela ne nécessitera plus la présence de 2 personnes(formation CACES à prévoir). Maintien de 2 personnes le lundi jusqu'au passage en Pallys.
Le poste logistique fonctionnera avec une coupure déjeuner comme le poste garage, afin de respecter un temps de travail hebdomadaire inférieur à 39h. La durée de la pause sera la même pour les 2 postes afin de respecter l'ANAT soit 1heure. Un ticket restaurant remplacera le panier autre.

Information CSE JUIN 2025, consultation juillet 2025. Application septembre 2025.

- Pas de suppression de poste : redirection vers des tâches annexes.
- Activités différentes pour : Logistique/magasinier
- Une nouvelle logistique suivra avec l'UPR en 2026
- Transfert de pallys par des gerbeurs.
- Traitement des déchets suivi par l'hôpital.

Consultation UNSA : vote POUR

Votes 5 POUR et 9 CONTRE

VI. Consultation sur le projet d'extension des horaires d'ouverture de la MDD de Chaumont dans le cadre du ST– Document - (Info faite le 05/06) avantage resto (report)

Déclaration UNSA : A Chaumont, les postes IDE et EPD du vendredi étaient prévus de 9H45 à 19H30, une seconde pause n'est pas obligatoire mais peut être prise si l'activité le permet, l'amplitude sur ces postes de travail était de 9H45 ce qui est contraire à l'accord national sur le temps de travail. Par conséquent, la Direction a apporté des corrections sur ces postes qui seront réduits d'1heure : 10H45-19H30 soit une amplitude de 8H45 ; l'accueil public sera reculé d'1heure soit de 11h à 19h (au lieu de 10H-19H).

L'UNSA a également demandé à la Direction de reconstruire l'amplitude horaire des postes IDE ST du jeudi et vendredi pour les nouveaux horaires de la MDD de Reims qui n'étaient pas non plus en accord avec l'ANAT. Les postes IDE ST 9H45-19H30 sont donc raccourcis de 15 minutes (10h 19H30).

QUESTIONS UNSA à La Direction :

- Pour Chaumont, le poste du vendredi 10h45-19H30 sera-t-il considéré en journée continue avec pause de 30min ou coupure de 30min ?
- Le personnel a-t-il été consulté pour ce choix ? Rappel sur un extrait de l'ANAT point 1.2.4-

« Le travail en journée continue est mis en place si l'organisation de l'activité le rend possible ET que la majorité du personnel au sein du service concerné ne souhaite pas l'organisation d'une coupure repas. »

Réponse de la Direction : PAUSE

Par conséquent, pour cette consultation, l'équipe UNSA vote POUR

Votes 5 POUR et 9 CONTRE

BRAVO UNSA POUR VOTRE VIGILANCE !

- VII. Consultation sur le projet de relocalisation des places de parking des véhicules de collecte à Spielmann – Document - (Info faite le 05/06) (report)
Vigilance sur les badgeages à prendre en compte

Déclaration UNSA :

Sur le principe, ce parking semble convenir, mais nous souhaitons attirer l'attention sur un incident : un salarié a récemment fait une chute de sa hauteur sur le parking actuel. Il a dû regagner l'EFS seul. Un accident de travail a été déclaré et un arrêt de travail long s'est avéré nécessaire.

Cette situation soulève un point d'alerte quant à l'éloignement de ce nouveau parking et aux risques que cela peut générer, notamment le fait qu'un chauffeur puisse se retrouver isolé et sans secours en cas de problème.

Bien qu'il y ait des caméras de surveillance, quelle serait la conduite à tenir en cas de chute, d'agression ? Des mesures sont-elles prévues pour garantir la sécurité sur ce trajet ? (PTI, TEL ??)

Réponse de la Direction : trajet directement au garage dès l'arrivée du chauffeur sans aller badger à l'EFS, le temps d'isolement sera raccourci ainsi que pour son retour.

Vote UNSA pour cette consultation : Au regard de cet accident de travail et de la réponse de la direction, l'**UNSA s'abstient pour cette consultation.**

Votes 12 POUR et 2 ABSTENTIONS

- VIII. Consultation sur l'élargissement des horaires des médecins TMC le samedi – Doc - (Info le 05/06) (report)
- Horaire 11H45-17H45 = 6H.
 - Une pause est-elle planifiée ? **OUI**
 - **Remarque UNSA :** Pourquoi ne pas avoir choisi une prise de poste à 11H30, ce qui permettrait aux médecins d'avoir le panier autre ?
 - PAS DE REPONSE**
 - Indicateur nombre d'appels en TMC le samedi ??
 - Suivi ambition plasma existe mais est-il accessible dans SharePoint ?
 - A l'équilibre, effort à tenir !
 - Quel est le % de nouveaux donneurs de plasma le samedi ?
 - Une présentation sera faite lors d'un futur CSE par Sandra Fremont.
 - **Déclaration UNSA :** L'**UNSA vote CONTRE** cette consultation puisque l'élargissement de cet horaire n'a pas tenu compte de l'avantage restauration possible à 15min près !
 - Régulation nationale pour le nombre de médecins TMC

- Planification 2 samedis/5.
- Le suivi des indicateurs et le nombre d'appels reçus par les médecins TMC se fait à un niveau national.
- Le nombre de médecins TMC prévus par jour est proportionnel au nombre de donneurs prévus.

Votes 2 CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 9 POUR

IX. Fiche RPS de Mme XXX

- Actions mises en place dans le service, poursuite du parcours de formation pour le manager.
- Pour Mme XXX, une rupture conventionnelle a été accordée.

X. Points divers (report de juillet)

A. Réclamation individuelle et collective des techniciens concernant leurs changements de position (de 4 à 5) : rétroactivité (report)

- 2 techniciennes d'IH/DEL de CVM ont changé de position en 2025 mais n'ont pas eu de rétro activité. Dans la convention collective, position 4 à l'embauche, et à l'issue d'une période de 3 ans, si les habilitations sont validées, le passage en position 5 est validé.
- **Réponse de la Direction :** La validation se fait 1X/AN c'est une évolution professionnelle. Le suivi se fera durant la campagne 2025 en novembre, ces 2 personnes bénéficieront d'un suivi personnalisé.

B. Autre point divers :

- a. Décret du 27/05/2025 n°2025 482 (protection des salariés fortes chaleurs) : quelles mesures pour y répondre ? (report) - Présentation / Note suivi et gestion de crise / Fiche pratique 1-2
- Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur = Création d'un nouveau développement dans le code du travail sur les épisodes de chaleur intense

Carte de vigilance	Situation météo
Verte	Températures estivale habituelles
Jaune	Pic de chaleur : Chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)
	Episode persistant de chaleur : Températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieur à trois jours)
Orange	Canicule : Période de chaleur intense pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs
Rouge	Canicule extrême : Canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, et son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux

Episodes de « chaleur intense » au sens du code du travail

- Formalise les obligations de l'employeur :
 - Evaluation des risques et DUER à jour
 - Mesures de réduction des risques
- Présenté (30 juin) en réunion des référents canicules

CM planifiées entre 15/06 et 15/09 :

- 30% des CM sont réalisées le matin / **70% des CM sont réalisées l'après-midi (même tendance en nbre de dons prévus)**
- Parmi les 70% des CM ap-midi, 40% couvrent la **plage 16h – 18h** pour 60% de dons attendus ap midi.

► **A minima le matériel à disposition sur le site pour lutter contre la chaleur (climatiseur, brumisateur, ventilateurs...) doit obligatoirement être déployé sur le lieu de collecte.**
Anticipation/supervision de la logistique de transport.

► **Echanges avec les Préfets /ARS**
Afin de trouver des solutions d'accueil permettant une continuité d'activité d'intérêt public

→ Mesures d'allègement sur lieux non climatisés :

- Les chaussures ouvertes attachées sont acceptées sauf pour les manœuvres de chargement/déchargement où les chaussures de sécurité restent obligatoires
- Le port d'un vêtement de travail est non obligatoire à l'accueil, l'EPD, la collation (vêtements de ville ok)
- Un vêtement de travail est requis pour le personnel qui prélève et lors de la réalisation de l'hémoglobine pré don mais n'a pas nécessairement à être une blouse (cela peut-être une blouse manches courtes, une tunique, un t-shirt...). En cas de prise en charge d'un donneur qui saigne, une blouse doit en revanche toujours être à portée de main.
- Dans les situations décrites ci-dessus ne nécessitant pas de blouse, un badge mentionnant « EFS » sans précision de l'identité devra être porté.

→ Possibilité de fourniture d'EPI permettant de limiter ou de compenser les effets des fortes températures ou de se protéger des effets des rayonnements solaires directs ou diffusés.

→ Mesures :

- Salarié qui s'estime en situation de vulnérabilité (grossesse, âge, pathologie...) en informe son responsable et fournit un justificatif à la DRH si nécessaire.
- Possibilités d'aménagement de poste ou d'affectation temporaire

En période de canicule ou de canicule extrême, lorsque le dispositif national d'appui et de conduite de crise sanitaire est activé, des actions de communication complémentaires :

➤ Activation du numéro vert « Canicule Info Services »



Ce **numéro vert**, gratuit depuis un poste fixe, est ouvert du **lundi au samedi de 8h à 20h**.

- Référents régionaux : Sandrine Burckhardt, Jean-Noel Xavier, Bénédicte Basch.
- Référents nationaux (font également office de référents canicule Siège) : Thierry.baudonet@efs.sante.fr, Zohra.bouchenak@efs.sante.fr
- D'autre part, il est essentiel d'intégrer la Directrice par Intérim de la DRAQ, Emilie ALLARD dans les échanges.
- Lors des alertes canicule ou canicule extrêmes, des informations complémentaires pourront être demandées quotidiennement aux ETS concernés par l'alerte (collectes supprimées, incidents liés à la canicule à communiquer avant 15h00)
- Suivant la situation, la coordination « canicule 2025 » pourra mener au déclenchement d'une cellule de crise nationale ou régionale si l'épisode caniculaire a un impact notable sur le fonctionnement régulier des collectes ou la gestion des personnels.
- Un retour d'expérience (Retex) et un bilan chiffré seront réalisés à l'issue de la période de surveillance canicule (Mi-septembre en principe).

Conformément aux attendus réglementaires, les consignes habituelles de protection et de port des EPI sont réévaluées comme suit lors des **épisodes de chaleur intense** (à partir de la Vigilance Jaune de Météo France) :

POSTE DE TRAVAIL	CHAUSSURES	VETEMENT
Changement / déchargement	Chaussures / bottes de sécurité / coques de sécurité amovibles	Vêtement de ville
Installation / Désinstallation	Chaussures fermées sur le dessus et au bout du pied	Vêtement de ville
Accueil	Chaussures ouvertes avec brides acceptées	Vêtement de ville
Entretien prédon	Chaussures ouvertes avec brides acceptées	Vêtement de ville
Prélèvement et hémoglobine prédon	Chaussures ouvertes avec brides acceptées	Blouse manches courtes ou rétractables / tunique courte / tee-shirt (*) (**) (***)
Collation	Chaussures ouvertes avec brides acceptées	Vêtement de ville

(*) : A noter que le vêtement de travail, qui doit être fourni par l'employeur, est destiné à protéger le salarié contre les salissures occasionnées par son travail (projection de sang) et permettre de contrôler la présence uniquement de professionnels au sein du poste Prélèvement.

(**) : En cas de prise en charge d'un donneur qui saigne, une blouse à minima jetable doit toujours être à disposition.

(***) : Les blouses et tuniques sont prévues au Marché subséquent à l'accord-cadre du RESAH relatif à de la Prestation de location et entretien de linge plat et professionnel et leurs prestations associées pour l'EFS. Numéro 00A22131. S'agissant des tee-shirt, possibilité de commander les articles sur l'ensemble du catalogue ELIS en dehors du BPU.

Pour rappel : dans tous les cas, le port du badge d'identification EFS est obligatoire

Demande UNSA : SVP commande de T-Shirts adaptés aux fortes chaleurs pour le printemps 2026 pour tout le personnel des collectes mobiles.

Réponse Direction :

- T-Shirt de ville toléré avec port du badge EFS
- Si un salarié a des fragilités médicales, les déclarer auprès de la médecine du travail afin d'adapter son poste de travail.

XI. Budget ASC rectificatif (augmentation budget cadeaux de Noel)

- Tranche A : 150 à 170 euros
- Tranche B : 130 à 150 euros
- Tranche C : 110 à 130 euros

Votes 14/14 POUR

- Budget rectificatif formations CSE

Votes 14/14 POUR

XII. Information sur l'avancement du groupe de travail sur la répartition des missions des chauffeurs en GEST -Présentation

Groupe de travail : Mr Samama, Mme Claudel, Mme Morel et Mme Leroy. Il y aura association avec les chauffeurs pour harmoniser et amender les pratiques au niveau de la région GEST.

Le cadre sera conduit par la Direction.

Objectifs :

- Réduire les hétérogénéités de fonctionnement, des tâches et des périmètres des chauffeurs sur les deux gros bassins de la région GEST (Nancy et Strasbourg)
- Améliorer la visibilité des besoins en ETP collecte, logistique et magasin

- Fluidifier et sécuriser les process (anticiper les départs à la retraite)
- 2 réunions déjà organisées le 01/07 et le 22/07/2025 avec les membres permanents du GT (groupe de travail)
- Mise à plat de l'existant (relecture des procédures, des organigrammes, balayage des postes et des ETP)
- Identification de différentes pistes cibles à creuser
- Identification d'une date butoir de déploiement

Prochaines étapes

- Présentation du travail de réflexion de N Wilhem aux membres du GT à confronter aux 1ères pistes identifiées par le GT
- Présentation du projet global à Delphine Heller et recueil des besoins à confronter aux 1ères pistes identifiées par le GT
- Présentation du projet global à la DRH et recueil des contraintes réglementaires à confronter aux 1ères pistes identifiées par le GT

XIII. Information en vue d'une consultation sur le projet de RI de la ZRR de la recherche (annexe au RI GEST) - Présentation

- **Unité mixte de recherche Inserm/EFS/Université de Strasbourg** « Biologie et pharmacologie des plaquettes sanguines » (UMR_S1255) hébergée dans les locaux de l'EFS Grand Est, site de Strasbourg.
 - **Etude du rôle des plaquettes sanguines** sur des aspects liés à la biologie, la génétique, la pharmacologie, la clinique et la transfusion. Les approches sont à la fois basées sur la recherche fondamentale et la recherche translationnelle.
 - **Effectif : environ 60 personnes** dont 29 permanents (18 de l'EFS, 8 de l'Inserm et 3 de l'université de Strasbourg), 20 étudiants (dont 11 doctorants) et 10 CDD ITA/post-doctorants.
 - **Reconnaissance internationale** du savoir-faire et des travaux de l'UMR.
- ⇒ **Activités présentant un intérêt pour le dispositif PPST (Protection du Potentiel Scientifique et Technique de la Nation)**
- ⇒ **Bénéficier d'un renforcement de la protection juridique et administrative** fondée sur le contrôle des accès aux informations stratégiques ou sensibles de l'UMR.

CRÉATION D'UNE PREMIÈRE ZONE À RÉGIME RESTRICTIF (ZRR) AU SEIN DU LABORATOIRE UMR 1255 POUR LE LABORATOIRE DE NIVEAU DE CONFINEMENT 3.

Définir le règlement intérieur et les modalités d'accès au laboratoire de recherche L3, situé au sein du site Spielmann de l'Etablissement Français du Sang Grand Est à Strasbourg et classifié Zone à Régime Restrictif.



Ce RI sera diffusé à l'ensemble du personnel.

Vigilance en cas de coupure électrique

XIV. Information en vue d'une consultation sur le projet d'extension de la vidéo surveillance sur le site EFS Spielmann.

Création d'une zone à accès restrictif au sein du laboratoire : rajout d'une caméra au 2ème étage.

XV. Participation financière du CSE à la cérémonie des retraités :

Restrictions depuis Covid

Décision de reprise des cérémonies à ces occasions

La Direction demande si le CSE pourrait prendre en charge certains frais pour ces cérémonies.

Réponse CSE : le CSE participe déjà à hauteur de 100 euros en chèque cadeaux.

- XVI. Conditions de travail des collectes mobiles qui se dégradent
A Strasbourg : plusieurs malaises du personnel sont survenus.
Questionnements par rapport au management, aux sous effectifs, aux salles non conformes en collectes mobiles.
- A Colmar : il est demandé d'installer en début de collecte un poste de prélèvement supplémentaire (2 lits de prélèvement et 2 automates) en vue d'un éventuel « glissement » de poste EPDI vers le prélèvement au besoin. Cette situation crée diverses tensions au sein des équipes aux différents postes.

Réponse de la direction :

- Un poste de manager à Strasbourg sera bientôt ouvert, difficultés RH reconnues, non voulues.
- L'annulation de collecte évite de travailler en sous-effectif et permet d'identifier des collectes à ne pas reprogrammer en 2026.
- Objectif : collectes plus efficientes.
- Respect des ratios : 1 IDE pour 7 donneurs /heure et 1 EPD pour 12 donneurs/heure

- XVII. Amplitudes horaires non conformes à l'ANAT sur MDD de Metz, qu'en est-il sur la nouvelle programmation ?

Demande UNSA :

- Horaires actuels en MDD avec coupure :
 - 7H50-12H50/13H50-18H50 : amplitude de travail 10H
 - 8H30-12H30/13H30-19H30 : amplitude de travail 10H
- Un travail de vérification a débuté par la Direction, or sur la dernière planification du 01^{er} septembre, les horaires n'ont pas changé, quelle solution va être apportée ?

Réponse Direction :

- Propositions de modification de plannings faites, réunion de travail semaine prochaine, les horaires seront mis en conformité à l'ANAT.

Merci à l'équipe UNSA pour votre vigilance !

- XVIII. Haut Rhin : multiplication des collectes annulées pour PB RH, quelle est la perspective de programmation 2026 pour les collectes de ST et l'avenir du partenariat avec les ADSB ?

Prévisions 2026 :

- Peu de prévisions sur collectes de lycées, entreprises
- Attente budgétaire des prévisions sur besoins en ST
- Recrutement : publications de postes ouverts en cours IDE et médecins
- Fédération des donneurs de sang au courant de la problématique depuis oct-nov 2023 : réduction de petites collectes, regroupements à faire...
- Besoin impératif des ADSB pour poursuivre le recrutement de donneurs ST et PL
- Nouveau rôle des ADSB : se rassembler, travailler ensemble, gérer les donneurs avec ou sans rdv...
- Nombre de donneurs en collectes mobiles GEST diffère du national et d'une région à l'autre. Collectes proportionnelles au nombre d'habitants
- La distance du lieu de collecte fait également partie de l'équation pour décider l'annulation d'une collecte.
- Idem si salle qualifiée TMC ou non
- Idem s'il y a des offres de collectes à proximité
- Parmi les collectes annulées en 2025, certaines ne seront pas reprogrammées en 2026

- XIX. Désignation élu au CSEC (suppléant)

Suppléant voté : Laurent JUND

XX. Points divers :

A. Qu'en est-il du suivi de la problématique de Hautepierre ?

Prévision d'un plan B pour 2026 qui va consister à laisser sur Hautepierre les activités urgentes et relocaliser les activités de routine sur le site de Spielmann = Solution de dépannage, le but ultime étant d'avoir des locaux dignes sur Hautepierre.

B. Problématique des rats sur le site de Reims.

- Bâtiment historique dépendant d'autres services du centre hospitalier. C'est le CH qui gère les contrats et qui est responsable de la dé-ratification des locaux. Prolifération de ceux-ci depuis 05/2025. Les poubelles les ont attirés. Intervention du CH avec fongicide, travaux dans les jardins. Entre temps la végétation a repris. Renforcement des mesures par l'EFS, une entreprise spécialisée a été mandatée par l'EFS et le local poubelles isolé. Utilisation de DASRI pour déchets alimentaires. Après ces actions immédiates, demande au CH de mettre un autre local poubelles à disposition.
- Leptospirose ? Vaccination du personnel ? C'est l'entreprise de dé-ratification qui doit récupérer les rats morts.

C. Visite de Monsieur PACOUD semaine prochaine sur site de Reims

D. Départs à la retraite des médecins GEST

- Annonce et dialogue 1an en amont avec chacun d'entre eux.

D. Poste DBTD : Département Biologique Thérapie Diagnostic

- Retour de Mr Arnaud Dupuis.
- Mr Hugues Fouani restera au poste Département Biologie Thérapie Diagnostic.

Compte rendu rédigé par votre équipe UNSA-GEST

